

# MALADIE, INAPTITUDE PHYSIQUE ET INVALIDITÉ


**2 jours**

## LES ARRÊTS DE TRAVAIL ET LEURS INCIDENCES POUR L'EMPLOYEUR ET LE SALARIÉ

### PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés

### LES INDEMNITÉS DE SÉCURITÉ SOCIALE

- › Maladie
  - conditions d'ouverture de droit et indemnisations : calcul de l'indemnité journalière
  - gestion du temps partiel thérapeutique : les règles issues du décret du 20 août 2019
  - notion d'Affection de Longue Durée (ALD)
  - fiscalité et traitement social des Indemnités Journalières de Sécurité Sociale (IJSS)

**Cas pratique : calcul d'IJSS maladie**

- › Invalidité
  - définition : les différentes catégories d'invalidité
  - conditions d'ouverture de droit
  - montant de la pension d'invalidité et durée d'attribution
  - possibilités de cumul de la pension avec un revenu d'activité : amélioration des règles de cumul
- › Maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant
  - conditions d'ouverture de droit
  - aspects pratiques de l'indemnisation par la Sécurité sociale : calcul de l'indemnité journalière
  - congé pathologique : durée et indemnisation

**Cas pratique : calcul d'IJSS maternité**

- › Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT-MP)
  - différencier l'accident du travail de la maladie professionnelle
  - obligations déclaratives des différentes parties
  - indemnisation des accidents du travail ou de la maladie professionnelle

**Cas pratique : calcul d'IJSS**

### CONSÉQUENCES SUR LE CONTRAT DE TRAVAIL

- › Maladie et suspension du contrat de travail : les obligations du salarié et de l'employeur
- › l'essai encadré et la Convention de rééducation professionnelle en entreprise : les nouvelles conditions
- › Inaptitude consécutive à la maladie ou à un accident du travail
  - visites médicales de pré reprise, reprise par le médecin du travail
  - avis d'inaptitude : organiser le reclassement ou gérer la suspension du contrat de travail
  - licenciement pour inaptitude : les règles de procédure à respecter

**Quiz synthèse sur la gestion des collaborateurs en arrêt maladie**

- › Maternité, suspension et rupture du contrat de travail : protection relative, protection absolue ?

**Quiz sur les bonnes questions à se poser face à un congé maternité**

### CONSÉQUENCES DES ARRÊTS DE TRAVAIL ET DE L'INVALIDITÉ SUR LES DROITS À LA RETRAITE

- › Attribution de points gratuits AGIRC-ARRCO et de trimestres assimilés au régime général
- › Le passage de l'invalidité à la retraite : la retraite pour inaptitude, à quel âge ? conséquence de la réforme des retraites ( loi n°2023-270 du 14 avril 2023 )

### OBJECTIFS

- Gérer les arrêts maladie sous tous leurs aspects : contrat de travail, sécurité sociale.
- Distinguer les notions d'invalidité et d'inaptitude.
- Calculer les indemnités en maladie, temps partiel thérapeutique, maternité, accident du travail, invalidité.
- Gérer le licenciement pour inaptitude.
- Déterminer l'âge de la retraite pour un invalide (retraite pour inaptitude).

### LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une vision pratique et exhaustive des différentes absences et de leurs conséquences pour le salarié et l'employeur : aspects droit du travail et sécurité sociale
- Une mise à niveau sur toute l'actualité des ressources humaines liée à la maladie, à l'inaptitude physique et à l'invalidité
- Des QCM pour mesurer la progression des acquis

### PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et assistants des services RH/administration du personnel, responsables et techniciens paie/comptabilité, responsables et assistants des services des affaires sociales ou du service médical, assistants sociaux, élus du CSE

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes  
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)  
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation  
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

### SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation  
Évaluation à chaud et à froid

### TARIFS

1 740 € HT - Réf : RET-INC  
1 904 € HT avec accès e-ressources pendant un an à :  
Les prestations Sécurité sociale  
(remise de 42 %, soit 164.14 € HT au lieu de 283 € HT)

Validité : 30 juin 2024

### PROCHAINES SESSIONS

**Formation à distance :**  
les 28 et 29 mars 2024  
les 23 et 24 septembre 2024

**Paris Montparnasse :**  
les 28 et 29 mars 2024  
les 6 et 7 mai 2024  
les 23 et 24 septembre 2024  
les 21 et 22 novembre 2024

## Participant(e)

Mme  M. Nom.....  
Prénom.....  
Fonction.....  
E-mail .....  
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)  
Tél. (ligne directe).....  
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :  
.....

## Formation choisie

Titre.....  
Référence.....  
Dates.....  
Lieu.....  
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).  
Merci de préciser votre choix :

Formation + Accès e-ressources pendant un an \*  Formation seule

## Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie.....

## Entreprise / Établissement

Raison sociale.....  
Adresse.....  
Code postal | | | | | Ville.....  
Téléphone..... Fax.....  
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....  
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

## Responsable de l'inscription

Mme  M. Nom..... Prénom.....  
Service/Fonction.....  
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

## Facturation/Règlement

### FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de  Mme  M.  
Nom.....  
Prénom.....  
Service/Fonction.....  
E-mail.....  
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI  NON

Si OUI, numéro : .....  
*GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation*

### FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....  
Numéro de prise en charge.....  
Adresse de votre OPCO.....  
Code postal | | | | | Ville.....

*Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.*

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur [www.gereso.com/cgv/](http://www.gereso.com/cgv/)

**Prise en charge** (si parcours certifiant) :  
 CPF  Entreprise  OPCO